Zeitschrift: Technique agricole Suisse Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 76 (2014)

Heft: 1

Rubrik: ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Participation à l'Assemblée des délégués extraordinaire extraordinairement élevée. (Photo: Ueli Zweifel)

Budget accepté avec des directives

La 89^e Assemblée des délégués de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA) s'est déroulée peu avant Noël à Riniken. Les représentants des sections ont accepté le budget 2014 tout en exigeant une analyse externe des activités de l'association. Le montant de la cotisation reste inchangé.

Ueli Zweifel, Catherine Schweizer

Après avoir souhaité la bienvenue à quelque 80 participants, Max Binder, président et conseiller national, a rappelé les atouts de l'ASETA lors de l'assemblée des délégués extraordinaire. L'association propose des formations continues pratiques permettant à toute personne de se servir des machines et outils agricoles professionnellement et de manière sûre. En sus des conseils techniques dispensés, elle édite la revue spécialisée *Technique Agricole/Schweizer Landtechnik* et favorise les développements économique et écologique des exploitations. Elle joue un

rôle de premier plan dans la branche de la technique agricole, notamment en politique. Toutefois, mener ces tâches à bien nécessite des ressources.

Quant au directeur de l'ASETA, Willi von Atzigen, il a évoqué le contexte délicat dans lequel l'association évolue, à l'instar de l'agriculture suisse. Il a ensuite établi son bilan en citant ses forces et ses faiblesses, et présenté les principaux projets en cours.

Le point crucial de l'ordre du jour, le budget 2014, a succédé à ces présentations. Celui-ci a pu être établi par le comité de manière équilibrée avec 2,6 millions de francs de dépenses et de recettes. Willi von Atzigen a expliqué qu'un certain nombre de rentrées et de charges avaient été calculées de manière trop pessimiste par rapport aux perspectives actuelles. En outre, le poste à plein temps prévu dans le secteur « Formation continue et savoirfaire technique » a été réduit.

Le budget soumis a ensuite été contesté. Certains votants ont blâmé le manque, voire l'absence, d'analyse de l'état actuel de l'ASETA, exigée pourtant à Genève. Suite à une discussion animée, Simon Eschler, délégué neuchâtelois, a présenté une requête stipulant que les activités de l'association seraient analysées de manière externe et qu'une vision d'avenir de même que des objectifs bien définis en découleraient. La demande a été accordée avec une augmentation marquante du poste budgétaire « Conseil et expertises ». La cotisation est maintenue à 65 francs - abonnement à la revue de la société compris - malgré la charge supplémentaire.

Le mot de la fin a été prononcé par Max Binder: «J'exprime le désir pour l'année 2014 que le bateau ASETA arrive à bon port malgré la mer agitée. » ■

SVLT ASETA

Formation continue OACP

Cours pour chauffeurs poids lourds



Toute personne détentrice d'un permis de conduire de catégorie C ou C1 (véhicules à moteur supérieurs à 3,5 t) doit, selon l'Ordonnance sur l'admission des chauffeurs professionnel (OACP), suivre un perfectionnement obligatoire de cinq jours (35 heures) en l'espace de cinq ans.

Après 2014, c'est uniquement de cette façon qu'un chauffeur – détenteur d'un certificat fédéral de capacité – sera autorisé à effectuer des transports industriels au moyen de véhicules des catégories susmentionnées. Pour les catégories D et D1 (poids lourds pour le transport de passagers), ce délai échoit en 2013 déjà.

Sous réserve de modifications Les repas, la documentation et l'attestation sont inclus dans le prix.

OTR1/tachygraphes

1 journée, CHF 285.-(non-membres 310.-)

Le cours met l'accent sur l'utilisation du tachygraphe selon les exigences de l'Ordonnance sur la durée du travail et du repos (OTR1) en vigueur dès le 1^{er} janvier 2011.

Premiers secours

1 journée, CHF 295.-(non-membres 320.-)

En cas d'accident dans la circulation routière, les participants évaluent l'état de la personne accidentée selon le schéma ABCD, appliquent les mesures immédiates pour sauver la vie, portent secours avec les systèmes de positionnement et de sauvetage et savent utiliser un défibrillateur cardiaque.

Agrilogie Grange-Verney, Moudon (VD)

Mercredi 12 février 2014

Accident/incendie

1 journée, CHF 385.-(non-membres 410.-)

Les participants acquièrent les bases théoriques et pratiques pour conduire en toute sécurité et sans accident. Ils adoptent un comportement adéquat en cas d'accidents et d'incendie sur la route et dans les tunnels routiers. Le chauffeur professionnel doit donner l'exemple.

Agrilogie Grange-Verney, Moudon (VD)

Mardi 28 janvier 2014

Assurer la charge

1 journée, CHF 295.-(non-membres 320.-)

Les participants acquièrent les bases théoriques et pratiques pour charger de manière correcte et arrimer les marchandises à transporter dans les règles de l'art.

Agrilogie Grange-Verney, Moudon (VD)

Mercredi 5 février 2014

www.coursdeconduite.ch

pour davantage d'informations et conditions de participation

Cocher	pour cours OACP □ OTR1 □ Assurer la charge □ Premiers secours □ Accident/incendie □ Véhicules et technique
Date du cours :	Lieu du cours:
Nom:	Prénom:
Rue:	N°:
NPA/lieu:	
Téléphone :	Portable :
Courriel:	
N° de membre AS	EETA: Date de naissance:
☐ Je souhaite pro l'ASETA.	ofiter des tarifs accordés aux membres et ainsi adhérer à
N° du permis de	conduite (rubrique 5 sur le permis de conduire)
Date:	Signature:

Envoyer à l'ASETA, Ausserdorfstrasse 31,

5223 Riniken, tél. 056 462 32 00, fax 056 462 32 01, courriel: zs@agrartechnik.ch, www.coursdeconduite.ch



Cours de conduite

Cours G40

Tout titulaire d'un permis de catégorie G qui a participé au cours de conduite G40 est autorisé à conduire des tracteurs agricoles et des véhicules exceptionnels roulant à 40 km/h au maximum. Le G40 est reconnu par l'Office fédéral des routes (OFROU) et annoté dans le permis de conduire.

Conditions de participation

- Un permis de conduire de catégorie G
 Un tracteur avec dispositif de protec-
- tion du chauffeur (vitesse maximale de 30 ou 40 km/h) pour la première journée
- Un tracteur et une remorque agricole pour la seconde journée (poids garanti de la remorque d'au moins 3500 kg). L'assurance du véhicule incombe au participant.

Confirmation de l'inscription

Après s'être inscrits, les participants reçoivent une confirmation. Cette dernière les autorise à s'exercer pendant un mois au volant d'un tracteur roulant à 40 km/h. Quant à la remorque, elle sera amenée sur les lieux du cours par les participants eux-mêmes, en empruntant le chemin le plus direct.

Prix du cours

Membres CHF 570.— (non-membres CHF 620.—), ristourne de CHF 100.— par le Fonds de sécurité routière.

En cas d'annulation deux semaines avant le début du cours, un montant de CHF 60.— sera perçu pour les frais administratifs.

En cas d'absence injustifiée, l'ASETA se réserve le droit d'encaisser l'intégralité du montant de la facture.

Informations et renseignements

www.g40.ch www.coursdeconduite.ch





Lieux et dates 2014

Sous réserve de changement

Aarberg BE		Biberbrugg SZ	
06.03 + 11.03	05.06 + 11.06	26.03 + 04.04	15.07 + 24.07
03.04 + 08.04	03.07 + 08.07	22.04 + 30.04	05.08 + 14.08
01.05 + 06.05	14.08 + 19.08	17.06 + 26.06	02.09 + 11.09
Balgach SG		Brunegg AG	
17.04 + 22.04	19.08+23.08	06.03 + 11.03	30.07 + 07.08
12.06 + 17.06	09.10 + 14.10	03.04 + 08.04	04.09 + 09.09
Bazenheid SG		15.05 + 20.05	02.10 + 07.10
19.03 + 25.03	28.08+02.09	17.07 + 22.07	
02.04 + 08.04	28.08+02.09	Bülach ZH	
12.06 + 17.06	06.11+11.11	06.03 + 11.03	31.07 + 05.08
10.07 + 15.07		24.04 + 29.04	09.10 + 14.10

Inscription au cours G40

Signature du représentant légal ou du maître d'apprentissage

Nom, prénom						
Date de naissance						
Adresse						
NPA/lieu						
Nº de tél.				Portab	le	
N° du permis de conduire (pos	ition 5, f	ormat (carte	de cr	édit)	
				1 11	100	
J'ai pris connaissance des cond	litions de	ce cou	ırs.	4.1		
Date et signature						

Envoyer à: ASETA, case postale, 5223 Riniken, tél. 056 462 32 00,

fax 056 462 32 01, courriel: info@agrartechnik.ch

Bulle FR	21.07 . 05.09
20.03+25.03 27.03+01.04	31.07 + 05.08 14.08 + 19.08
17.04+22.04 08.05+13.05	04.09 + 09.09 02.10 + 07.10
05.06+12.06	16.10+21.10
17.07+22.07	
Claro TI 15.05+20.05	25.09+30.09
Corcelles-près-P	
24.04+30.04 21.08+26.08	09.10+14.10
Courtételle JU	
27.03+01.04 30.04+06.05	28.08+02.09 25.09+30.09
26.06+01.07	25.05+50.05
Düdingen FR 13.03+18.03	17.07 + 22.07
24.04+29.04	29.10+04.11
Frauenfeld TG	07.00 . 12.00
27.03+01.04 17.04+22.04	07.08 + 12.08 21.08 + 26.08
02.05+06.05 15.05+20.05	11.09 + 16.09
12.06 + 17.06	02.10 + 07.10 16.10 + 21.10
26.06+01.07	30.10+04.11
Gossau ZH 01.04 + 10.04	10.09 + 16.09
Hohenrain LU	10.00 - 16.00
05.03 + 11.03 16.04 + 22.04	10.09 + 16.09 15.10 + 21.10
02.07+08.07	05.11+11.11
20.08+26.08 Ilanz GR	
01.05+06.05	10.07 + 15.07
Interlaken BE 01.05+06.05	18.09+23.09
26.06+01.07	02.10+07.10
14.08 + 19.08 Kägiswil OW	
03.04 + 08.04	16.10+21.10
24.07+29.07 Konolfingen BE	
06.03 + 11.03	14.08 + 18.08
17.04+23.04 15.05+19.05	28.08+03.09 23.10+29.10
30.05+02.06	
La Sarraz VD 13.03 + 18.03	14.08+19.08
24.04+29.04 22.05+27.05	11.09 + 16.09 09.10 + 14.10
05.06 + 10.06	06.11 + 11.11
10.07 + 15.07	
Landquart GR 06.03 + 10.03	07.08+12.08
20.03+25.03 24.04+29.04	28.08+02.09 09.09+18.09
15.06 + 20.05	25.09 + 30.09
12.06 + 17.06 03.07 + 08.07	23.10+28.10
Langnau i. E. BE	
20.03+26.03 04.06+12.06	21.08 + 25.08 09.10 + 14.10
01.07 + 10.07	23.10+28.10
Les Hauts-Gene 20.03 + 24.03	veys NE 14.08+19.08
10.04 + 15.04	11.09+16.09
05.06 + 10.06 Lindau ZH	
15.05 + 20.05	18.09+23.09
03.07+08.07 Lyss BE	
04.09 + 09.09	06.11+11.11
02.10+07.10 Lyssach BE	
20.03 + 25.03	04.09+08.09
17.04+22.04 30.05+03.06	23.10+27.10 06.11+10.11
26.06+01.07	
Marthalen ZH 27.03+01.04	03.07+08.07
03.04 + 08.04	21.08 + 26.08
08.05+13.05	

Mettmenstetter	
25.03+03.04 24.04+02.05	29.07+07.08 14.10+23.10
03.06 + 12.06	14.10+25.10
Moudon VD	07.00 . 12.00
27.03+01.04 03.04+08.04	07.08 + 12.08 30.10 + 04.11
22.05+27.05	
Niederurnen GL 13.03 + 18.03	18.09+23.09
19.06+25.06	
Nyon VD 10.04 + 15.04	28.08+02.09
08.05 + 13.05	20100 1 02103
Oensingen SO 27.02+04.03	03.07+07.07
03.04 + 08.04	07.08 + 11.08
02.05+06.05 12.06+17.06	18.09 + 22.09 09.10 + 13.10
Saanen BE	05.10+15.10
12.06 + 17.06 31.07 + 05.08	25.09+30.09
Salez SG	
08.05 + 13.05	04.09+09.09
05.06 + 10.06 17.07 + 25.07	07.10+16.10 30.10+04.11
12.08+21.08	
S-Chanf GR 24.07 + 29.07	
Schöftland AG	22.40. 20.40
26.06+01.07 Schwarzenburg	23.10+28.10 BE
10.04+15.04	18.09 + 23.09
19.06 + 24.06 12.08 + 21.08	16.10+21.10
Schwyz SZ	
12.03 + 18.03 16.07 + 22.07	27.08+02.09 29.10+04.11
Sion VS	
18.06+24.06 Sissach BL	18.09+23.09
17.04+22.04	17.07 + 22.07
02.05 + 06.05 19.06 + 24.06	26.08+01.09 23.10+28.10
Sitterdorf TG	25.10120.10
20.03 + 25.03 24.04 + 29.04	28.08+02.09 25.09+30.09
08.05 + 13.05	09.10 + 14.10
05.06 + 10.06 19.06 + 24.06	23.10+28.10 30.10+04.11
03.07 + 08.07	13.11+18.11
14.08 + 19.08 Sursee LU	
26.02 + 04.03	09.07 + 15.07
26.03 + 01.04 09.04 + 15.04	23.07 + 29.07 13.08 + 19.08
23.04 + 29.04	03.09 + 09.09
11.06 + 17.06 25.06 + 01.07	22.10+28.10
Thusis GR	
30.05 + 04.06 26.06 + 01.07	14.08 + 19.08
Tramelan BE	
08.05 + 13.05	02.10 + 07.10
Tuggen SZ 10.06 + 18.06	09.10+17.10
Visp VS	21.00 - 26.00
22.05+27.05 Willisau LU	21.08+26.08
06.03 + 11.03	02.07 + 17.07
06.05 + 13.05 Zweisimmen BE	16.10+21.10
08.05 + 13.05	31.07 + 05.08
12.06 + 17.06 Zwingen BL	25.09+30.09
22.05 + 27.05	04.09 + 09.09

Assemblées annuelles: préavis



le mercredi 29 janvier 2014 à 10h30 Salle des fêtes d'Avully

Elections statutaires:

M. Christophe Chenevard accepte un nouveau mandat. M. Michel Riedlinger et Josef Meyer ne se représentent pas. L'assemblée sera suivie d'un apéritif et de notre traditionnelle fondue bourguignonne au bœuf genevois et vins du terroir.

Inscription: jusqu'au 24 janvier auprès de M. Jacques Pottu:

Par courrier: Rte de Malval 40 - 1283 Dardagny

Par mail: jacques@crets-malval.ch, par fax: 022 754 01 65.



Le jeudi 30 janvier 10h15 au Centre de la protection civile à Gollion

Ordre du jour statutaire

Conférences:

Législation sur les machines de récoltes et les tracteurs lors de travaux hors agriculture, par MM. Bertrand Dubois et Michel Liaudat du SAN;

Phares allumés de jour... aussi pour les véhicules agricoles! par M. Philippe Cossy du SPAA.

Fondue bourguignonne à CHF 30.–, inscription obligatoire auprès de M^{me} Virginie Bugnon au tél./fax 021 806 42 81 ou par



e-mail v.bugnon@bluewin. ch, jusqu'au 23 janvier. La section vaudoise remercie les maisons suivantes pour leur soutien et recommande à ses membres de leur donner la préférence:

Agrola-Renens/Simond SA-Bussigny/Perrin Carburants-Payerne/ Bucher AG Motorex/Blaser Swisslube AG, Hasle-Rüegsau.



Le mardi 11 février 2014, 9h30 Restaurant les Carabiniers à St-Aubin

Ordres du jour statutaires

Election d'un membre au comité

10h45: Exposé de la Police cantonale fribourgeoise « Véhicules agricoles dans le trafic routier » (bilingue)

11h30: Repas (sans boissons) offert aux participants

13h30: Visite guidée de l'Aérodrome militaire de Payerne avec présentation d'avions de combat et d'hélicoptères (bilingue)

Inscription obligatoire par mail à: laurent.guisolan@fr.ch ou par tél. : 026/305 55 58, **délai d'inscription:** 1^{er} février.



FR

Formation permis G

L'Association Fribourgeoise pour l'Equipement Technique de l'Agriculture (AFETA), avec l'aide des instructeurs de la Police cantonale et de l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG), organise des cours en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie G (véhicules automobiles agricoles dont la vitesse maximale n'excède pas 30 km/h). Ce permis donne aussi le droit de conduire des cyclomoteurs.

Ces cours auront lieu pendant une journée, le lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 avril 2014. Ils sont destinés aux jeunes gens arrivant à l'âge de 14 ans, nés avant le 1^{er} mars 2001.

Les bulletins d'inscription sont disponibles auprès des secrétariats des CO du canton ou auprès de l'AFETA,

laurent.guisolan@fr.ch, 026 305 55 00. L'inscription est possible jusqu'au 1^{er} mars 2014.



NE

Cours pour obtenir le permis G

Ce permis autorise également la conduite d'un cyclomoteur. Les jeunes de 14 ans révolus, **(possibilité de passer l'examen 6 mois avant l'anniversaire)** appelés à conduire un tracteur ou un autre véhicule sur la voie publique, doivent être porteurs d'un permis de catégorie G. Nos cours théoriques sont donnés sur un jour et demi et mis sur pied en collaboration avec un instructeur de la brigade de la circulation routière, de la Police cantonale neuchâteloise. Ces cours se dérouleront pendant les vacances de Pâques soit : dès que nous serons en possession de vos inscriptions, nous vous ferons parvenir le programme du cours et la documentation nécessaire!



VD

Formation permis G

Sur la voie publique, pour conduire un tracteur dont la vitesse maximale est de 30 km/h, les jeunes gens doivent avoir 14 ans révolus et être porteurs du permis de conduire de la catégorie G. Il est possible de passer l'examen 1 mois avant l'anniversaire. Nos cours théoriques, d'une durée de deux après-midi (le mercredi de 13 h 30 à 16 h 30), vous aident à réussir cette épreuve. Ils sont décentralisés en fonction des inscriptions et accueillent 10 à 15 participants. Les lieux des cours sont Oulens-s-Echallens et Moudon, les périodes à choisir: un des deux semestres 2014.

Prix du cours: membres ASETA-Vaud: CHF 50.–

Non-membres: CHF 100.-

Inscriptions auprès de l'ASETA Riniken, tél. 056 462 32 00.

Liste des annonceurs

Ad. Bachmann AG, Tägerschen Blaser Swisslube AG, Hasle-Rüegsau Hans Meier AG, Altishofen Ott Landmaschinen AG, Zollikofen

47	PMA SA, La Wantzenau	4
2	Stocker Fräsen & Metallbau AG.	

- 47 Oeschgen
- 47 47 Wälchli Maschinenfabrik AG, Brittnau



ASETA Cours de conduite

Lieux et dates des cours à la page 44





Plaquette – de nouveau dans notre offre



Bulletin de commande ASETA

Combinaison enfants 100 % coton, bleu/rouge	Age Taille	2 92	3 98	4 104	6 116	8 128	10 140	12 152	14 164
	CHF	38		43		-		48	
	Quantité								
Combinaison, rouge-noir, CHF 82	Taille	S = 44/46		M = 48/50		L = 52/54			
60 % coton, 40 % polyester	Quantité								
Salopette, rouge, CHF 58.–	Taille	44	46	48	50	52	54	56	58
75 % coton, 25 % polyester	Quantité								
T-shirt, gris chiné, CHF 18.–	Taille	S		M		L		XL	
100 % coton	Quantité								
Plaquette ASETA, ø 81 mm, laiton	CHF	16	5						4 1

Frais d'envoi et TVA non inclus. Paiement dans les 30 jours, net.

Adresse

NPA, lieu

Envoyer à ASETA, case postale, 5223 Riniken, fax 056 441 67 31

Technique Agricole

76e année

Editeur

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA), Willi von Atzigen, directeur

Rédaction

Ueli Zweifel: red@agrartechnik.ch

Dominik Senn: dominik.senn@agrartechnik.ch

Ruedi Hunger: hungerr@bluewin.ch

Ruedi Burkhalter: r.burkhalter@agrartechnik.ch

Tél. 056 462 32 50

Abonnement, changement d'adresse

Case postale, 5223 Riniken, tél. 056 462 32 00, fax 056 462 32 01 Internet: www.agrartechnik.ch

Annonces

Médias spécialisés AGRAR SA, Seelandweg 7, CH-3013 Berne

Ingrid Wilms, tél. 031 330 95 01,

fax 031 330 95 30

E-mail: landtechnik@agripub.ch

Vente des annonces

Stefan Neuenschwander, tél. 031 330 95 10 E-mail: s.neuenschwander@agripub.ch Daniel Sempach, tél. 034 415 10 41 E-mail: daniel.sempach@agripub.ch Ulrich Rufer, tél. 031 330 95 07 E-mail: ulrich.rufer@agripub.ch

Tarif des annonces

Tarif valable: 2012 Rabais de 25 % sur la combinaison avec Schweizer Landtechnik

Imprimerie et expédition

Stämpfli Publications SA Wölflistrasse 1, 3001 Berne

Coordination de production

Roberto Bruno

Paraît 11 fois par an

Prix de l'abonnement

Suisse: CHF 107.- par an (TVA incluse) Gratuit pour les membres ASETA Etranger: prix sur demande

Numéro 2/2014

Marché

Pulvérisateurs: aperçu et tendances

En savoir plus

Fumure et traitements phytosanitaires: surveillance et détection par capteurs électroniques

Plate-forme

Tier&Technik en prévision

Sécurité

Les moyens et l'importance d'une protection personnelle efficace

Le numéro 2/2014 paraîtra le 13 février 2014.

Dernier jour pour les ordres d'insertion:

24 janvier 2014